

**LE DEVOIR**.com

## Le premier ministre haïtien réclame des excuses du Canada

Jean Numa Goudou

Édition du mardi 17 juillet 2007

Mots clés : Jacques Édouard Alexis, Stephen Harper, Gouvernement, Canada (Pays), Haïti (pays)

Le premier ministre Stephen Harper aura beau vanter la coopération canadienne avec Haïti et visiter un hôpital dans le chaud et instable quartier de Cité-Soleil lors de son passage à Port-au-Prince vendredi prochain, mettant fin à son périple latino-américain, le dossier de son homologue Jacques Édouard Alexis, déclaré persona non grata au Canada depuis 2003, « sera à l'ordre du jour ». C'est du moins ce qu'affirme son avocat montréalais, Hugues Langlais, qui a été joint, hier, par Le Devoir au téléphone.

« C'est certain que M. Alexis profitera de l'occasion pour aborder la question », a averti son représentant à Montréal. Sur la base de rapports d'organisations internationales de défense des droits humains, Ottawa reproche au premier ministre haïtien sa « complicité » dans des atrocités commises par la Police nationale haïtienne (PNH) entre 1999 et 2003, alors qu'il était en poste pour un premier mandat. Un rapport de 160 pages sur ces crimes contre l'humanité fait état également, pour la même période, d'intimidation contre des opposants au régime Lavalas (mouvement politique de l'ancien président Jean Bertrand Aristide). Alors qu'il était pressenti comme premier ministre, en mai 2006, à la suite de l'élection à la présidence de René Prével, M. Alexis n'a pu accompagner le nouveau président au cours d'une visite au Canada. Une enquête d'immigration Canada est en cours depuis l'incident de l'année dernière. « La situation n'a pas évolué depuis et M. Alexis réclame toujours des excuses du Canada », a dit Me Langlais.

Si le citoyen haïtien Jacques Édouard Alexis est indésirable au Canada, en revanche, le premier ministre qu'il est pourrait visiter le pays pour des raisons diplomatiques, selon son défenseur. « Pas nécessairement », nuance un peu Stéphane Malépart, d'immigration Canada. « Le but de la visite constitue le premier facteur à considérer », précise-t-il. M. Alexis, qui devait assister, le 14 juin dernier, à la remise du diplôme à l'une de ses filles qui étudie à Montréal, a présenté, en juin dernier, une demande de visa comme citoyen haïtien. La demande a été rejetée, déplore son avocat. « Il ne veut pas rentrer au Canada à titre diplomatique tant et aussi longtemps que son dossier à titre privé ne sera pas corrigé », a tranché son avocat.